

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA MARSANGE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi onze avril, à onze heures trente minutes, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange, dûment convoqué le six avril deux-mille-dix-huit, s'est réuni à la mairie de Favières, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian MORESTIN, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq avril deux-mille-dix-huit, le Conseil Syndical a de nouveau été convoqué le mercredi onze avril deux-mille-dix-huit et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, commune de Courquetaine
M. Jean-Claude MARTINEZ, délégué titulaire, commune de Favières
M. Christian MORESTIN, délégué titulaire, commune de Presles-en-Brie
M. Dominique BENOÎT, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers
M. Gérard CHOULET, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers
M. Philippe IMBERT, délégué titulaire, commune de Villeneuve-Saint-Denis

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme BRAMS Marie-José, déléguée titulaire, commune de Courquetaine
M. Jacques RADÉ, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte
Mme Chantal MIR, déléguée suppléante, commune de Liverdy-en-Brie
M. Pascal DERAMEZ, délégué titulaire, commune de Presles-en-Brie
M. Madani KHALOUA, délégué suppléant, commune de Tournan-en-Brie

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Stéphanie CAVALIER, Syndicat de la Marsange

M. le Président ouvre la séance, et soumet, pour approbation, aux membres du Comité Syndical, le compte rendu de la précédente réunion qui s'est déroulée le vingt-sept mars deux-mille-dix-huit.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé à la signature de ce compte-rendu par l'ensemble des délégués présents.

Monsieur Jean-Claude OMNES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1) COMPTE DE GESTION 2017

Après présentation du Compte de Gestion 2017 dressé par le Receveur, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 qui reprend les mêmes sommes que le Compte Administratif 2017, soit :

- *Dépenses de fonctionnement..... 56 735,87 euros*
- *Recettes de fonctionnement..... 99 064,00 euros*

- *Dépenses d'investissement..... 2 850,35 euros*
- *Recettes d'investissement..... 13 447,03 euros*

D'où un excédent global de clôture de 52 924,81 euros

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le Comité syndical, sous la présidence de M. Jean-Claude OMNES, est amené à se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, sous la présidence de M. Jean-Claude OMNES, premier vice-président, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Administratif 2017, dressé par M. le Président, s'établissant comme suit :

- *Dépenses de fonctionnement..... 56 735,87 euros*
- *Recettes de fonctionnement..... 99 064,00 euros*

- *Dépenses d'investissement..... 2 850,35 euros*
- *Recettes d'investissement..... 13 447,03 euros*

D'où un excédent global de clôture de 52 924,81 euros

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Il est demandé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'année 2017 comme suit :

LE COMITE SYNDICAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement année 2017	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	-12.542,22 €		10 596,68 €	- €	- €	-1 945,54 €
FONCTIONNEMENT	203 453,40 €	12.542,22 €	42 328,13 €			233 239,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	233 239,31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068).....	1 945,54 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068).....	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068.....	1 945,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2018 qui reprend les différents points examinés lors du débat d'orientation budgétaire du 27 mars 2018.

Le Comité Syndical après avoir examiné le projet du Budget Primitif 2018, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- *Dépenses d'investissement* 161 527,31 €
- *Recettes d'investissement* 161 527,31 €

- *Dépenses de fonctionnement*325 809,77 €
- *Recettes de fonctionnement*325 809,77 €

VOTE à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2018.

5) PARTICIPATION DES COMMUNES 2018

Lors du débat d'orientation budgétaire du 27 mars 2018, il a été décidé de maintenir les participations des communes. Le tableau des participations des communes, pour l'année 2018, est donc présenté à l'assemblée.

<u>COMMUNES ADHERENTES</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>TOTAL 2012</u>	<u>TOTAL</u>	<u>PARTICIPATIONS 2017</u>	<u>PARTICIPATIONS 2018</u>
MONTANT TOTAL DES PARTICIPATIONS 2014			80.350		
MONTANT TOTAL DES PARTICIPATIONS 2015			80.350		
MONTANT TOTAL DES PARTICIPATIONS 2016			80350		
SAN DU VAL D'EUROPE	3,55	89.033	84.580	2.853	2.853
CHATRES	5,69	89.033	84.580	4.572	4.572
COURQUETAINE	1,29	89.033	84.580	1.037	1.037
COUTEVROULT	1,52	89.033	84.580	1.221	1.221
FAVIERES	16,60	89.033	84.580	13.338	13.338
GRETZ ARMAINVILLIERS	10,88	89.033	84.580	8.742	8.742
LIVERDY-EN-BRIE	6,34	89.033	84.580	5.094	5.094
NEUFMOUTIERS	8,60	89.033	84.580	6.910	6.910
OZOUER LE VOULGIS	3,45	89.033	84.580	2.772	0
PRESLES-EN-BRIE	9,19	89.033	84.580	7.384	7.384
TOURNAN EN BRIE	18,56	89.033	84.580	14.913	14.913
VILLENEUVE LE COMTE	8,84	89.033	84.580	7.103	7.103
VILLENEUVE SAINT DENIS	5,49	89.033	84.580	1.411	1.411
TOTAL	100,00			80.350	77.578

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical fixe à 77.578 euros les participations des communes adhérentes.

6) QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

Aucun autre sujet n'étant abordé, Monsieur le Président lève la séance qui prend fin à 12 H 05.